



Actualités statistiques

Un système à bout de souffle Des propositions concrètes pour sortir d'une impasse

Le 29 mai 2007, à l'appel notamment du collectif ACDC ⁽¹⁾, plus de 250 personnes, chercheurs, experts et acteurs sociaux, ont participé à des États généraux des chiffres du chômage et de la précarité. Le diagnostic sur le système statistique actuel est sévère : il serait « hybride » et « utilisé à contre-emploi ». Les auteurs du communiqué de presse évoque un suivi mensuel « factice et source de confusion ». En outre, la représentation du marché du travail est « rigide et de plus en plus archaïque ». Cependant, les États généraux ont permis de dégager un ensemble de propositions innovantes « qui ont rencontré un large consensus parmi les participants ».

Placer l'enquête Emploi au cœur du dispositif

Les débats des États généraux ont clairement mis en évidence la possibilité de refonder le suivi du chômage sur des bases plus solides et plus pertinentes. Dans ce domaine, la proposition principale consiste à remplacer le suivi mensuel de la liste des demandeurs d'emploi (ANPE) par un suivi trimestriel du chômage BIT ⁽²⁾ grâce à l'enquête Emploi de l'INSEE. La publication d'indicateurs trimestriels fiables et pertinents permettrait de nourrir très régulièrement le débat public sur des bases saines.

L'enquête Emploi doit devenir le pivot de l'information statistique en matière de chômage et d'emploi. En ce qui concerne le suivi du chômage, l'enquête Emploi est la seule source permettant de le mesurer selon une définition stable et internationalement reconnue. C'est aussi la seule source permettant de fournir simultanément les informations sur l'emploi et sa qualité, qui sont indis-

pensables pour interpréter les évolutions du chômage.

La publication trimestrielle d'indicateurs du chômage issus de l'enquête Emploi est à la fois nécessaire et possible : c'est même pour cette raison que l'enquête a été refondue en 2002. Cependant, il convient de renforcer les moyens affectés à la réalisation et à l'exploitation de l'enquête, et d'accroître la taille de son échantillon pour permettre des utilisations au niveau régional.

Mieux utiliser les données administratives

Mais si l'enquête Emploi doit devenir la référence centrale en matière de chômage et d'emploi, les statistiques administratives restent indispensables. Elles fournissent de nombreuses informations aujourd'hui sous-utilisées.

Les statistiques de l'ANPE, si leur évolution mensuelle n'a qu'un intérêt limité, sont en revanche très précieuses pour l'analyse fine du chômage à un niveau local (département, commune, zone UNEDIC, rattachement à une agence...); encore faudrait-il que les informations fournies concernent tous les inscrits à l'Agence et pas seulement la catégorie 1. Il faudrait également refondre et simplifier ces catégories obsolètes, par exemple en distinguant seulement deux catégories de demandeurs d'emploi en « activité réduite », selon qu'ils sont titulaires d'un emploi stable ou non. En outre, l'ANPE dispose d'autres données qui sont aujourd'hui peu, voire pas utilisées alors qu'elles permettraient de mieux saisir les transformations du marché du travail. Il s'agit, par exemple, de l'enquête sur les sortants de la liste des demandeurs d'emploi, qui devrait permettre de mieux

⁽¹⁾ - Le collectif des « Autres chiffres du chômage » (ACDC), créé à l'initiative du Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI), rassemble des associations, des chercheurs et des syndicats particulièrement bien placés pour porter un regard critique et informé sur le chômage et la précarité : Agir ensemble contre le chômage (AC !), Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), Réseau stop précarité, CGT-INSEE, Syndicat national unifié de l'ANPE (SNU-ANPE), Sud-ANPE.

⁽²⁾ - Bureau international du travail.

décrire la nature des emplois retrouvés. De même, le Fichier historique des demandeurs d'emploi fournit des informations sur les formes de récurrence du chômage, qui ne sont guère exploitées. Les statistiques de l'UNEDIC doivent être aussi mieux utilisées pour fournir, comme le demandent de façon récurrente les associations, un détail plus riche concernant non seulement le pourcentage de chômeurs indemnisés, mais aussi le niveau et la durée de leur indemnisation.

En résumé, il s'agit, d'une part de définir avec l'enquête Emploi une référence stable en matière d'emploi et de chômage et, d'autre part, de rechercher les meilleures complémentarités entre cette enquête et les sources administratives existantes.

Elargir la palette des indicateurs statistiques

Face à la diversification croissante des formes d'insécurité sur le marché du travail, tous les intervenants ont souligné la nécessité de compléter la mesure du chômage par d'autres indicateurs qui pourraient se fonder sur les concepts élaborés par les organisations internationales comme le BIT, en particulier les concepts de sous-emploi et d'emploi inadéquat. Dans ce domaine, il s'agit d'élargir la mesure actuelle du sous-emploi – qui se limite aux salariés à temps partiel contraint – à d'autres indicateurs mesurant la sous-utilisation de la main-d'œuvre liée, notamment, aux phénomènes de déclassement, de bas salaires et d'emplois précaires ; il importe également de disposer d'informations plus régulières sur les conditions de travail des salariés, qui peuvent rendre leur

emploi insoutenable. A cet effet, il est nécessaire d'introduire dans l'enquête Emploi quelques questions complémentaires.

Plusieurs intervenants ont également souligné la nécessité de s'intéresser, plus largement, aux situations de non emploi qui apparaissent de plus en plus subies. L'inactivité (au sens statistique du terme) masque de plus en plus souvent des situations de chômage déguisé, surtout quand la pression renforcée sur les chômeurs les pousse de plus en plus à sortir du marché du travail.

Au niveau régional et local, des interventions convergentes ont fait part des besoins insuffisamment satisfaits des acteurs sociaux en matière de données chiffrées, d'évaluations et d'études permettant de cerner les dynamiques territoriales, par exemple en ce qui concerne les effets des politiques publiques et privées sur l'emploi et le marché du travail. Le système statistique public doit être capable de répondre à ces demandes légitimes.

Les organisateurs des Etats généraux du chômage et de la précarité comptent soumettre ces propositions au débat public, notamment en sollicitant les réactions des décideurs politiques et en participant aux travaux du groupe qui va créer le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur ces thèmes, travaux qui doivent déboucher sur une profonde réforme des indicateurs du marché du travail. L'enjeu est de restaurer la crédibilité de ces indicateurs et la possibilité d'un débat démocratique informé sur ces questions.

Source : <http://acdc2007.free.fr/> (communiqué de presse du 30 mai 2007).



Santé publique

S'installer en banlieue ou en zone rurale ? Les étudiants en médecine prêts à faire des efforts

Les étudiants en médecine sont prêts à faire des efforts pour réduire les disparités en matière de démographie médicale. Près de six sur dix (58 %) accepteraient de s'installer en banlieue ou en zone rurale à condition que les pouvoirs publics les incitent à le faire, selon une étude BVA pour le Conseil national de l'Ordre des médecins. Plus d'un tiers d'entre eux se disent même prêts à s'y installer sans condition préalable.

Cependant, si la grande majorité des étudiants en médecine (88 %) pensent que les pouvoirs publics ont raison de prendre des mesures incitatives à l'installation dans les secteurs sous-dotés en médecins, ils sont pessimistes sur les résultats. Guère plus d'un tiers d'entre eux pensent que les

pouvoirs publics réussiront à réduire une partie des disparités en matière de démographie médicale par les mesures qu'ils proposent. Pour faciliter l'installation en zone rurale, les futurs médecins souhaitent d'abord l'aide à l'installation : la mise à disposition d'un local professionnel par la municipalité est citée par 26 % des répondants. Par contre, la remise en cause de la liberté d'installation est perçue comme envisageable seulement par 2 %.

Pour le Conseil de l'ordre, cette enquête prouve que seul un ensemble de mesures incitatives poussera les jeunes médecins à s'installer dans les zones rurales et en banlieue.

Source : *Maire-Info* du 29 mai 2007.